



Magny les Hameaux, le 13 Décembre 2016

MAGNY-LES-HAMEAUX

COMPTE RENDU SOMMAIRE**DU****CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2016**

L'An deux mille seize, le Lundi 12 Décembre 2016, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni salle du Conseil à Magny les Hameaux, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bertrand HOUILLON, Maire.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **A APPROUVE** le compte-rendu du Conseil Municipal du 21 Novembre 2016.
- **A DECIDE** de reverser à la MJC la subvention de la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines (CAFY) d'un montant de 3 293,36 euros au titre des activités pour les 6/16 ans menées en 2015.
- **A DECIDE** de voter des avances sur subventions 2017, correspondant à trois douzième des subventions votées en 2016, pour les associations et établissements suivants :

Association ou établissement	Montant voté en 2016	Avance de 3/12èmes
CLOS	78 805 €	19 701 €
MJC	49 000 €	12 250 €
Association Musicale de la Mérantaise	21 500 €	5 375 €
Caisse des écoles	111 000 €	27 750 €
CCAS	150 000 €	37 500 €
TOTAL	410 305 €	102 576 €

- **A AUTORISE** M. le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition des biens relatifs à la compétence « collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » par la Commune de Magny-les-Hameaux au bénéfice de Saint-Quentin-en-Yvelines à compter de l'année 2016.
- **A AUTORISE** M. le Maire à engager, mandater et liquider les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits d'investissement ouverts au budget 2016 (hors restes à réaliser 2015), non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,

Et **A OUVERT** 25% des crédits du budget de l'exercice 2016 (hors restes à réaliser 2015) des dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget primitif 2017, selon la répartition suivante :

	Chapitre 20 « Immobilisations incorporelles »	Chapitre 21 « Immobilisations corporelles »	Chapitre 23 « Immobilisations en cours »
Budget primitif 2016 (hors restes à réaliser 2015)	199 800,00 €	340 844,00 €	3 614 665,61 €
Décision modificative n°1 – exercice 2016	+90 000,00 €	0,00 €	-222 950,00 €
Crédits ouverts en 2016 (hors restes à réaliser 2015)	289 800,00 €	340 844,00 €	3 391 715,61 €
25% des crédits ouverts en 2016 (hors restes à réaliser 2015)	72 450,00 €	85 211,00 €	847 928,90 €

- **A AUTORISE** M. le Maire à signer l'acte authentique de vente de la parcelle AM n°318 au bénéfice de la SA d'HLM VILOGIA au prix de 2.852.960€ sous réserve de la renonciation de l'acquéreur à l'ensemble des conditions suspensives stipulées à son profit dans la promesse de vente signée le 13 octobre 2015 ; **A APPROUVE** l'insertion dans l'acte de vente d'une condition résolutoire de purge des délais de recours à l'encontre de la présente délibération ; **A APPROUVE** l'insertion dans l'acte de vente d'une condition de paiement du prix de la parcelle AM n°318 par la SA d'HLM VILOGIA à échéance du délai de recours à l'encontre de la présente délibération ; **A APPROUVE** plus généralement les points développés par l'acquéreur dans son courrier du 16 novembre 2016 ; **A RAPPELLE** que les frais d'actes sont à la charge de l'acquéreur.
- **A ADOpte** la motion de soutien aux associations du Pôle ABIOSOL pour défendre l'agriculture biologique, paysanne et citoyenne.



Le Maire

Bertrand HOUILLON

PS. Le registre des délibérations est à la disposition des personnes qui souhaiteraient le consulter, aux jours et heures d'ouverture de la Mairie Centrale.